EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2026 03 02

OBJET :

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025 du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le mercredi quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

La convocation a été adressée le 26 février 2024.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, MM. Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Mmes Elodie Loretz, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.
Etaient représentés : Mmes Nadine Ezingeard, Lykke Saviane, Malika Vannucci, et M. Michel Caruso.
Etaient excusés : M. Alain Michellis, Mmes Marie-Fleur Alquier et Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.
Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant qu'à l'issue de chaque séance du Conseil Municipal, un procès-verbal doit être rédigé et arrêté dans les conditions fixées par l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le procès-verbal est signé par le Maire et le ou les secrétaires de séance,

Considérant que dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public,

Le conseil municipal,
ouï l'exposé du maire,
après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2025 annexé à la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 26

Pour : 26
MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingeard, M. Armand Gasiglia, Mmes Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto.

Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
006-210600482-20260304-20260302-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026
Le Maire, Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE